



**Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche**

DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 décembre 2022

Délibération n° 2022-57

Etaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières, en visioconférence
Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de La-Chapelle-sous-Aubenas
Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux
Monsieur Jérôme Dalverny, membre du bureau, conseiller départemental, maire de Prades

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental des services d'incendie et de secours
Colonel Alain Juge, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement administratif et financier
Madame Karen De Baets, gestionnaire des assemblées et assistante juridique

-o0o-

Objet : Attribution des accords-cadres d'acquisition de matériels roulants sur l'exercice 2022 dans le cadre du plan pluriannuel d'équipement 2022/2024 - Autorisation de signature des accords-cadres.

Le bureau du conseil d'administration du SDIS,
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,
Vu le code de la commande publique,
Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,
Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,
Vu la délibération n°2022-18 du conseil d'administration en date du 30 mars 2022 adoptant le plan d'équipement en matériels roulants 2022-2024,
Vu la délibération n°2022-38 du conseil d'administration en date du 22 juin 2022 modifiant l'autorisation de programme,
Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant que pour couvrir les achats du plan d'équipement en matériels r SDIS de l'Ardèche a lancé une procédure sur appel d'offres ouvert allotie comme suit :

Lot		Quantité minimale	Quantité maximale
1	Equipement Véhicules de Liaison Radio 4x4 (VLR 4x4) Montant estimatif réactualisé (1) : 36 000 € HT	1	3
2	Châssis Véhicule de Transport de Personnes (VTP) Montant estimatif réactualisé (1) : 32 000 € HT	1	1
3	Châssis Véhicules Légers Utilitaires (VLU) Montant estimatif réactualisé (1) : 120 000 € HT	1	6
4	Châssis Véhicules de Liaison Radio (VLR) Montant estimatif réactualisé (1) : 35 000 € HT	1	2
5	Equipement VTP + VLU + VLR Montant estimatif réactualisé (1) : 22 000 € HT	3	9
6	Châssis et équipement Véhicule de Liaison Hors Route (VLHR) Montant estimatif réactualisé (1) : 50 000 € HT	1	1

Considérant que ces accords-cadres sont conclus pour une durée de 20 mois à compter de leur date de notification, sous réserve de la réception sans réserve des véhicules au SDIS de l'Ardèche.

Considérant les critères d'attribution définis dans le règlement de consultation comme suit :

➤ **Pour l'équipement d'un véhicule (lots n° 1 et n° 5)**

1. **Valeur technique** => pondération 40 % - Note de 0 à 40 points

Appréciation de la qualité des aménagements, des accessoires et des matériaux employés pour les équipements et la carrosserie.

Sous-critère 1 : Qualité des matériaux et accessoires – Note de 0 à 20 points

Sous-critère 2 : Qualité des équipements et de la carrosserie – Note de 0 à 20 points

Cette appréciation prend en compte la qualité du mémoire technique fourni.

2. **Prix de l'équipement** => pondération 40 % - Note de 0 à 40 points

La note maximale sera attribuée au candidat ayant proposé le prix le plus bas.

Les notes seront dégressives en fonction du rapport [note maximale x (offre HT la plus basse / offre HT du candidat)]

3. **Garantie et service après-vente** => pondération 10 % - Note de 0 à 10 points

Sous-critère 1 : Garantie – Note de 0 à 5 points

Sous-critère 2 : Service après-vente – Note de 0 à 5 points

4. **Délai de livraison** => pondération 10 % - Note de 0 à 10 points

La note maximale sera attribuée au candidat ayant proposé le délai de livraison le plus court.

Les notes seront dégressives en fonction du rapport [note maximale x (délai le plus court / délai proposé par le candidat)]

➤ **Pour l'acquisition de châssis d'un véhicule (lots n° 2, 3, 4 et 6)**

1. **Valeur technique** => pondération 40 % - Note de 0 à 40 points

Appréciation de la qualité de la motorisation et des performances y compris environnementales pour la partie châssis et de la qualité des aménagements, des accessoires et des matériaux employés pour les équipements et la carrosserie.

Sous-critère 1 : Qualité de la motorisation et des performances, y compris environnementales – Note de 0 à 20 points

Sous-critère 2 : Qualité des aménagements, des accessoires et des matériaux employés pour les équipements et la carrosserie – Note de 0 à 20 points

Cette appréciation prend en compte la qualité du mémoire technique fourni.

2. **Prix d'acquisition** => pondération 40 % - Note de 0 à 40 points

La note maximale sera attribuée au candidat ayant proposé le prix le plus bas.

Les notes seront dégressives en fonction du rapport [note maximale x (offre HT la plus basse / offre HT du candidat)]

3. **Garantie et service après-vente** => pondération 10 % - Note de 0 à 10 points

Sous-critère 1 : Garantie – Note de 0 à 5 points

Sous-critère 2 : Service après-vente – Note de 0 à 5 points

4. **Délai de livraison** => pondération 10 % - Note de 0 à 10 points

La note maximale sera attribuée au candidat ayant proposé le délai de livraison le plus court.

Les notes seront dégressives en fonction du rapport [note maximale x (délai le plus court / délai proposé par le candidat)]

Considérant les candidatures suivantes :

N° pli	Société	Lots
1	Société GRUAU (LANERY by Gruau) M. Nicolas DELHOMME 4 rue Fernand Pelloutier 69200 Venissieux Mail : nicolas.delhomme.lanery@gruau.com	1 & 5
2	PMA SARL – LIBERTY MAG M. Albin Dumas 3 impasse Lucien Chautant 26140 Saint-Rambert-D'Albon Mail : albin.dumas@pma-carrosserie.fr	1 & 5
3	SOCIETE DIFFUSION AUTOMOBILES (SDA) M. Thibaut LALAUZE ZA du Moulon Chemin de Ponson 07200 Aubenas Mail : thibaut.lalauze@groupejean.fr	2, 3 & 4

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée sur le lot n° 6 – Châssis et équipement Véhicule de Liaison Hors Route (VLHR),

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 2 décembre 2022 a :

- Constaté l'infructuosité pour absence d'offre du lot n° 6 - Châssis et équipement Véhicule de Liaison Hors Route (VLHR) ;
- Approuvé, conformément aux articles L2122.1 et R2122.2 du code de la commande publique, le lancement d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable en raison notamment de l'existence d'une première procédure infructueuse, avec la société Technic' Auto Centre 4x4, Quartier Ponsoyes Est, 26320 Saint-Marcel-les-valence, seule société ayant retiré le DCE afférent au lot n° 6 sur le profil acheteur, sous réserve que la pénurie de châssis de véhicule 4x4 se termine avant la date d'échéance des accords-cadres d'acquisition de matériels roulants 2022, soit vers fin octobre 2023. Dans l'hypothèse contraire, l'acquisition du châssis du Véhicule de Liaison Hors Route (VLHR) et son équipement fera l'objet d'une procédure en 2023 ;
- Retenu le classement des soumissionnaires proposé par les services techniques suite à leur analyse ;
- Attribué les accords-cadres d'acquisition de matériels roulants 2022 aux soumissionnaires suivants, sous réserve qu'ils justifient, dans un délai maximal de 10 jours calendaires, ne pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

1. **AUTORISE** le président à signer les accords-cadres ainsi que tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette opération, avec les sociétés suivantes :

• **Lot n° 1 – Equipement d'1 à 3 Véhicules de Liaison Radio 4x4 (VLR 4x4)**

Société	SOCIETE GRUAU (LANERY by Gruau) 4 rue Fernand Pelloutier 69200 Venissieux		
Montant de l'offre	Coût unitaire	Quantité maxi	Coût total
Equipement des VLR 4x4	15 780 € HT 18 936 € TTC	3	47 340 € HT 56 808 € TTC
Délai de livraison :	4 mois		

• **Lot n° 2 – 1 châssis Véhicule de Transport de Personnes (VTP)**

Société	SOCIETE DIFFUSION AUTOMOBILES (SDA) ZA du Moulon Chemin de Ponson 07200 Aubenas		
Montant de l'offre	Coût unitaire	Quantité maxi	Coût total
Véhicule de Transport de Personnes (VTP) Trafic VP intens L2 DCI 150 – 9 places	38 443.33 € HT 46 132 € TTC	1	38 443.33 € HT 46 132 € TTC
Frais de carte grise	357.76 € TTC	1	357.76 € TTC
Délai de livraison :	12 mois		

• **Lot n° 3 – 1 à 6 châssis Véhicules Légers Utilitaires (VLU)**

Offre de base : moteur diesel à injection directe (puissance d'au moins 90 CV)

Variante obligatoire : moteur essence à injection directe (puissance d'au moins 100 CV)

Société	SOCIETE DIFFUSION AUTOMOBILES (SDA) ZA du Moulon Chemin de Ponson 07200 Aubenas		
Montant de l'offre DE BASE	Coût unitaire	Quantité maxi	Coût total
Véhicules Légers Utilitaires (VLU) • Kangoo VP équilibre bleu DCI 95 CH	20 983.66 € HT 25 180.39 € TTC	6	125 901.96 € HT 151 082.35 € TTC
Frais de carte grise	968.76 € TTC	6	5 812.56 € TTC
Délai de livraison :	12 mois		

• **Lot n° 4 – 1 à 2 châssis Véhicules de Liaison Radio (VLR)**

Offre de base : moteur essence à injection directe (puissance d'au moins 90 CV)

Variante obligatoire : moteur hybride électrique / essence (environ 140 CV et 100 Kw cumulés)

Société	SOCIETE DIFFUSION AUTOMOBILES (SDA) ZA du Moulon Chemin de Ponson 07200 Aubenas		
Montant de l'offre DE BASE	Coût unitaire	Quantité maxi	Coût total
Véhicules de Liaison Radio (VLR) • Clio techno TCE 90 CH	17 372.50 € HT 20 847 € TTC	2	34 745 € HT 41 694 € TTC
Frais de carte grise	228.76 € TTC	2	457.52 € TTC
Délai de livraison :	8 mois		

• **Lot n° 5 – Equipement d'1 VTP + 1 à 6 VLU + 1 à 2 VLR**

Société	PMA SARL – LIBERTY MAG 3 impasse Lucien Chautant 26140 Saint-Rambert-D'Albon		
Montant de l'offre	Coût unitaire	Quantité maxi	Coût total
Equipement du VTP	2 895 € HT 3 474 € TTC	1	2 895 € HT 3 474 € TTC
Equipement des VLU	3 225 € HT 3 870 € TTC	6	19 350 € HT 23 220 € TTC
Equipement des VLR	800 € HT 960 € TTC	2	1 600 € HT 1 920 € TTC
Total des équipements :		9	23 845 € HT 28 614 € TTC
Délai de livraison :	1 mois		

Le **lot n° 6** – Châssis et équipement Véhicule de Liaison Hors Route (VLHR) est déclaré infructueux pour absence d'offre.

2. **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement, article 21561 « matériel roulant » et 21828 « autre matériel de transport », sous l'unité fonctionnelle 22FOTEVEHI et les codes familles 37.100 « véhicules légers < 3,5T, véhicules de transport < 10 personnes » et 37.114 « fournitures et équipements divers pour véhicules et engins », conformément à la nomenclature des marchés publics du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche.

Le président
du conseil d'administration

Pierre Maisonnat